

Initiatives parlementaires

Afin de clarifier le contexte de notre discussion, j'aimerais résumer brièvement l'histoire des Canadiens d'origine chinoise, surtout en ce qui concerne les mesures discriminatoires dont ils ont tellement souffert. J'ai l'intention d'aider mes honorables collègues à mieux comprendre la taxe de capitation et la Loi sur l'immigration chinoise, ainsi qu'à mieux saisir les effets qu'elles ont eus sur la communauté chinoise.

Madame la Présidente, ce n'est pas avec fierté que je rappelle cette histoire à mes honorables collègues ainsi qu'au peuple canadien. Néanmoins, il est nécessaire de faire le point, sans quoi nous manquerions à notre devoir envers les Canadiens d'origine chinoise et leurs ancêtres ainsi qu'envers tous les Canadiens et les Canadiennes.

C'est en 1858 que débarquaient au Canada les premiers immigrants chinois, en provenance de San Francisco, pour participer à la ruée vers l'or dans la vallée de la rivière Fraser. Les bases de la première communauté chinoise ont été jetées à Barkerville, en Colombie-Britannique. La construction du chemin de fer du Canadien Pacifique n'aurait pu se faire sans la participation des immigrants chinois qui y ont travaillé dans des conditions, avouons-le, fort pénibles.

Dès leur arrivée au Canada, les Chinois ont souffert de mesures qui ont eu pour effet de limiter leurs droits. Par exemple, en 1875, ils se sont fait retirer le droit de vote en Colombie-Britannique. L'agitation antichinoise généralisée a donné lieu à la taxe de capitation, adoptée par le gouvernement du Canada en 1885.

La taxe initiale était de 50 \$, mais les pressions antichinoises ont été telles qu'elle a augmenté à deux reprises, grim pant jusqu'à 500 \$ en 1903, l'équivalent d'à peu près deux ans de salaire pour le travailleur chinois moyen.

Il faut être franc, madame la Présidente, le but de la taxe était carrément de mettre un frein à l'immigration des Chinois. Le résultat a été qu'en 1923, l'immigration des Chinois a cessé, à toutes fins pratiques, sauf pour quelques rares exceptions. On se souvient avec grand émoi de la journée de son adoption, le 1^{er} juillet 1923, et qu'on la désigne comme étant «la journée de l'humiliation».

L'effet de ces mesures sur l'épanouissement et la vie des Canadiens d'origine chinoise fut désastreux. Il s'agissait d'une société dépourvue de femmes et d'enfants, remplie de solitude et de misères sociales et économiques résultant des difficultés qu'éprouvaient les travailleurs chinois à faire immigrer leurs épouses et leurs enfants. L'Encyclopédie du Canada nous informe que, sur une population chinoise au Canada de 46 519 personnes en 1932, il n'y avait que 3 648 femmes.

Les Canadiens d'origine chinoise ont versé plus de 23 millions de dollars en taxe de capitation entre 1885 et

1923. Il faut donner une idée de l'ampleur de ce montant. Selon Peter S. Li, qui a étudié l'histoire des Canadiens d'origine chinoise entre 1905 et 1914, le gouvernement a recueilli, en 1911, 13 800 000 \$ de taxe de capitation, soit l'équivalent de 14 p. 100 du budget de la défense de l'époque. C'est quand même impressionnant!

Madame la Présidente, de nos jours—et malgré ces difficultés passées—il y a près de 400 000 Canadiens d'origine chinoise au pays. De par leur participation à divers métiers, de par leurs associations bénévoles et communautaires, leurs commerces, leurs fameux restaurants chinois, madame la Présidente,—j'en ai dans ma circonscription, et vous aussi—auxquels on va à chaque semaine, leurs quartiers et leur immense culture, les Canadiens d'origine chinoise contribuent à l'enrichissement de la grande famille canadienne.

• (1740)

Le fait d'être Canadien signifie d'appartenir à une famille multiculturelle, et nous faisons de cette diversité un objet de fierté et de partage. En outre, afin de nous assurer davantage que le racisme ne prendra pas racine au milieu de nos différences, cette diversité est reconnue comme une caractéristique fondamentale de notre société, prise en compte dans le processus décisionnel du gouvernement fédéral et de ses institutions.

En tant que gouvernement, notre position est claire. L'existence même du racisme et de la discrimination raciale va totalement à l'encontre de nos lois et de nos idéaux. De plus, ces attitudes sont incompatibles avec le genre de pays que les Canadiens veulent édifier. Elles doivent être chassées pour de bon de notre pays.

Madame la Présidente, le gouvernement porte une attention particulière aux représentations faites par les groupements de Canadiens d'origine chinoise. Ce n'est que depuis les dernières années que la situation est connue de façon généralisée par les Canadiens. Néanmoins, il ne faudrait pas non plus prendre trop vite une décision impondérée qui aurait des conséquences imprévues. Il faut placer la situation des Canadiens d'origine chinoise dans le contexte global de tous les groupes culturels au Canada, dont plusieurs ont souffert les ravages d'un racisme pénible.

Madame la Présidente, de nos jours, le Canada est devenu un modèle au plan du respect des droits humains. Malheureusement, certains de nos ancêtres n'avaient pas la même conscience sociale qui est maintenant courante chez les Canadiens et les Canadiennes. Certains de nos ancêtres ont fait preuve de craintes exagérées à l'égard des immigrants. Nous reconnaissons que ces craintes ont eu des résultats malsains pour les Canadiens d'origine chinoise.